

La Monarchie de Juillet¹

Le duc de Chartres à Joigny²

Après les élections législatives du 12 juillet et la réélection du « constitutionnel » Thénard³, les événements se précipitent.

Le 17 juillet 1830, le conseil décide d'utiliser les fonds prévus pour l'ouverture de la rue du puits Chardon (Maintenant rue Davier) sur le boulevard du Nord, 2.000 francs, «pour célébrer la venue à Joigny de Son Altesse Royale Monseigneur le duc de Chartres, colonel du 1^{er} régiment de Hussards »



Ary Scheffer

Le duc de Chartres
en colonel
du 1^{er} Hussards

Supprimé : ;i

Ary Scheffer, peintre d'origine néerlandaise, est le professeur de dessin des enfants du duc d'Orléans (Marie deviendra un sculpteur reconnu), il fait partie des familiers de la famille royale, comme le général Baudrand, dont il épousera la veuve en 1850. Il est l'un des chefs de l'école romantique. Sa maison, qui devint celle de son neveu, Ernest Renan, est maintenant le musée de la Vie Romantique. Le tableau est conservé au musée du château de Versailles

Là encore, c'est Pérille-Courcelle qui nous apprend que le duc, qui va avoir 20 ans, est arrivé la veille: son régiment était allé au devant de lui à Saint-Aubin. Son entrée à Joigny à la tête de ses troupes avait beaucoup d'allure; une foule importante de badauds assistait au spectacle, qui fut

¹ Université pour tous de Bourgogne (UTJ) 2009-2010. *Histoire de Joigny* par Bernard FLEURY. Cours 20

² Voir B. FLEURY, « Chartres » et Joigny face à la Révolution, *Echo de Joigny* n° 68, p. 39-54, ACEJ, 2008

³ L'un des 221, qui avaient voté « l'adresse au roi »

écourté car il se rendit immédiatement à la maison Barry⁴, qu'il avait louée à son nouveau propriétaire, M. Huré, pour y habiter pendant son séjour, qui devait durer jusqu'aux premiers jours d'août⁵. Les Joviniens firent l'impossible pour lui être agréable: deux spectacles sont présentés au théâtre Brou⁶.

Pas moins de trois bals sont organisés, dont un public à la salle de spectacle de la halle «au bled».

Plusieurs manœuvres du régiment, sous les ordres du prince qui «*commandait avec assurance d'une voix forte et sonore*», sont rapportées avec emphase.

Pérille-Courcelle est dithyrambique.

Il nous raconte avec détails une partie de baignade vers Epizy, durant laquelle on apprend que le prince nageait mieux que tout le monde, que sa prestance était sans égal, qu'il dominait de la tête tous ses officiers...

Lors du bal donné le 28 juillet dans les salons de l'hôtel-de-ville, une estafette vient parler confidentiellement au duc vers minuit; il part aussitôt. Les manifestations populaires de Paris avaient commencé la veille. Au petit matin, le prince se met en route pour Paris, mais, à Montrouge, il est arrêté par les révolutionnaires; son sort est mis entre les mains des maîtres de l'hôtel de ville; finalement libre, après avoir été en contact avec la famille d'Orléans, il décide de regagner Joigny. Le bal, que le jeune duc devait donner dans une tente installée sur la terrasse de la maison Barry le 29 au soir, est annulé.

A partir du 30, les diligences qui arrivent de Paris, avec retard, n'ont plus de fleurs de lys! Le 31, à 8 heures du matin, regagnant la capitale, la dauphine⁷, la duchesse d'Angoulême, passe à Joigny; elle rend les Polignac responsables de ce désordre. Charles X, abdique en confirmant la nomination par le Parlement du duc d'Orléans lieutenant général du royaume; le duc de Chartres sera informé de cette nomination, dans les premières heures du 1^{er} août, par un courrier portant une cocarde tricolore à son chapeau.

Au lever du jour, on avait vu un drapeau «*bleu-blanc-rouge*» attaché à la croix du pont. La rumeur publique prétendait qu'il en était de même dans toutes les villes de la vallée de l'Yonne. Les plaques fleurdelisées des diligences arrivées du midi sont enlevées avec l'accord des inspecteurs afin de ne pas avoir de problème pour gagner Paris. Le commissaire de police, qui n'est pas très aimé, disparaît par crainte de représailles. Un enrôlement proposé aux jeunes gens est ouvert au café du Méridien, rebaptisé avec l'accord du prince «*café du Duc de Chartres*»; les recrues

⁴ Actuelle propriété de Mademoiselle Beurlaughey

⁵ Pérille-Courcelle en fera un rapport détaillé qui comprend plus de 50 pages de ses mémoires (BMJ); peut-être est-il un peu partial, car il est manifestement favorable au nouveau régime qui s'instaure; il sera d'ailleurs adjoint au maire dans la nouvelle équipe municipale; il sera aussi l'initiateur de la bibliothèque ouverte au public et le précurseur du musée en récoltant des témoins importants de la culture jovinienne dont il fut le défenseur acharné.

⁶ Ce théâtre privé, du nom de son propriétaire, était situé rue Haute-des-Chevaliers, juste à côté de l'habitation de Pérille-Courcelle; dans la cour de celle-ci, on trouve encore une pierre de taille ornée d'une coquille Saint-Jacques qui ornait la porte du même nom

⁷ Fille de Louis XVI, elle a épousé son cousin le dauphin

s'entraînent sur le terrain de la halle «au blé» sous les ordres d'anciens militaires. Le régiment reçoit l'ordre d'arborer la cocarde tricolore et de se préparer à partir pour Paris. De jeunes bourgeois accompagnés de notables portent au duc de Chartres un «*drapeau tricolore en soie confectionné à la hâte, mais avec soin portant en lettres d'or, les mots: «La ville de Joigny au Régiment de Chartres»*»; il sera à la tête du régiment à son départ à 8 heures du soir sous les vivats de la foule.

Il arrive à Paris le 4 août 1830 au matin. Le lieutenant général est venu au devant de son fils.

Cette rencontre est immortalisée par le tableau d'Ary Scheffer intitulé

« Le duc d'Orléans reçoit, à la barrière du trône, le 1^{er} régiment de Hussards, commandé par le duc de Chartres, venant de Joigny. 4 août 1830 »

Le duc d'Orléans est entre ses 2 fils aînés, le duc de Chartres à sa droite et le duc de Nemours, âgé de 16 ans, à sa gauche.



Ils gagnent le Palais Royal, résidence parisienne de la famille d'Orléans, en traversant majestueusement Paris par les grands boulevards ; ils avancent difficilement ; la foule se presse, excitée, vociférante ; les hourras, de plus en plus nombreux, se mêlent aux grondements hostiles

Supprimé : ;

Le général Baudrand en est bouleversé ; cette foule lui fait peur ; c'est alors qu'il renonce à ses idées libérales. La nouvelle se répand ; elle n'est pas sans inquiéter la commission municipale⁸, ni sans influencer les députés.

Mais cet appel n'avait pas eu de suite. Sous l'impulsion de Laffitte, Thiers, Casimir Perier, la bourgeoisie confisque la révolution avec la complicité tacite de Lafayette.

La Monarchie de Juillet est née.

Le 7 août 1830, la chambre des députés déclare le trône vacant et fait appel au duc d'Orléans, lieutenant général du royaume. Celui-ci devient Louis-Philippe I^{er}, roi des Français, le 9 août 1830.

Les Joviniens de la « *société* » avaient eux-mêmes participé à cet événement par une pétition réclamant la couronne pour le duc d'Orléans. Pérille-Courcelle avait été chargé de sa rédaction

A Paris, la garde nationale est reconstituée sous le commandement du général Lafayette.

A Joigny aussi, la garde nationale est réorganisée en 6 compagnies fortes de 500 hommes ; elle est mise sous les ordres du commandant Puisoye.

Alexandre Lesire⁹, appartenant à une vieille famille jovinienne, est nommé sous-préfet de l'arrondissement. Pérille-Courcelle¹⁰ précise que « *M. Marcelot, notre grand et sec commissaire de police, est remplacé par M. Chomereau¹¹ de Joigny, ancien notaire à Auxerre* ».

Le préfet remanie aussi la municipalité: le premier adjoint, Vulfranc Gauné est remplacé par Claude Jean-Baptiste Thibault¹².

Négociant, juge au tribunal de commerce, Vulfranc Gauné est un fidèle légitimiste nommé en même temps que le maire en 1815 (C'est pourtant lui, qui, en l'absence du maire, proclame l'abdication de Charles X)

Thibault aux commandes à Joigny

Le 4 août, en l'absence du maire Chaudot, en session à la Chambre des députés, c'est donc Gauné, premier adjoint, ceint de l'écharpe tricolore, qui proclame la démission du roi Charles X, en présence de Thibault, 2^e adjoint et du sous-commissaire de police; ils sont escortés par la

⁸ Un placard républicain daté du 31 juillet avait proclamé : « *Braves citoyens, Vous avez vaincu ; d'autres s'arrogent la victoire ; la Chambre des députés s'abaisse à supplier le duc d'Orléans d'accepter la lieutenance générale du royaume, et à lui exprimer le vœu de conserver la cocarde aux trois couleurs. Nommée sous une loi tout aristocratique, la Chambre n'a plus le droit de manifester notre volonté. Vous avez conquis la liberté : c'est à vos ennemis à supplier, à vous d'ordonner...* ».

⁹ Alexandre Lesire est le 2^e fils d'Etienne Lesire, lui-même fils de Louis-Etienne, et de Marie-Anne Thibault ; son frère aîné est Edme Louis Lesire-Lacam, bienfaiteur de la ville (B. FLEURY, *La vie publique à Joigny*, opus cité note 2)

¹⁰ Pérille-Courcelle a laissé des mémoires déposées à la bibliothèque municipale de Joigny.

¹¹ Il s'agit d'Edme Charles Chomereau, dont le père portait les mêmes prénoms, sa mère étant Françoise Etienne Thélésie Bonnin. Sa lignée n'avait pas hérité d'anciens fiefs et sa mère a un nom roturier ; ceci explique l'absence de particule, bien qu'il fasse partie de la famille Chomereau à part entière

¹² Claude Jean-Baptiste Thibault est notaire à Joigny, comme son père Claude Paul, qui fut président fondateur du Comité de surveillance révolutionnaire, puis juge suppléant pendant la 1^e République. C'est un cousin du sous-préfet, dont la mère est une Thibault ; la propre grand-mère de C.J-B Thibault étant née Lesire !

compagnie de pompiers et par un détachement de la garde nationale. Le 6 août, le régiment de Chartres rentre dans Paris sous les acclamations; le 9, le duc d'Orléans est proclamé roi des Français.

A la fin du mois, le conseil municipal reçoit l'ordre du «*commissaire chargé du ministère de l'Intérieur*» de réorganiser la garde nationale «*moyen le plus efficace de maintenir l'ordre*». Pour habiller les tambours et les équipes, acheter des «*caisses*», des drapeaux, réparer et acheter des armes, le conseil demande au sous-préfet la permission d'utiliser les 4.200 francs de fonds libres. Un corps de garde sera installé sous les «*arcades de la halle aux blés avec chambre d'officier et violon (sic)*» Il faudra finalement près de 8.000 francs pour l'équipement complet de la garde de Joigny !

Une séance du conseil, le 18 septembre 1830, sera une nouvelle fois consacrée à prêter serment. Gauné ayant démissionné, elle est présidée par le 1^{er} adjoint Thibault Claude Jean-Baptiste, assisté du 2^e adjoint Lallier Antoine François, qui remplace Lacam «*non acceptant*».

Il jure «*fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume*» les conseillers sont ensuite appelés individuellement et disent «*Je le jure*» à l'appel de leur nom.

Les membres de la commission administrative de l'hospice et du conseil de charité jurent à leur tour.

Le 2^e adjoint, Lallier, n'est installé qu'en octobre en même temps que les nouveaux conseillers.

Ils prêtent le même serment, mais leur mandat sera de courte durée car dès l'année suivante **les membres du conseil sont soumis à élection**.

La ville ayant une population de 5.263 habitants, elle doit avoir 23 conseillers. Trois sections de vote sont organisées: la section du midi comprend la rive gauche avec Leschères et les quartiers commerçants (Grande rue et voisines); la section du couchant, la partie ouest de la ville avec Epizy, Beauregard, le Pré Prévost, ainsi que les faubourgs de Saint-Jacques et de Paris; la section du Levant est composée des quartiers Saint-André, Saint-Jean et Bourg-le-Vicomte.

Sont électeurs les citoyens les plus imposés, au nombre de 310, ainsi que les 23 fonctionnaires, soit 333 votants¹³

Les 23 élus sont installés le 6 novembre 1831. A noter, que la loi du 21 mars 1831 interdit de siéger au conseil à plusieurs membres d'une même famille.

En février suivant, l'équipe dirigeante est modifiée par le roi, qui nomme:

Claude Jean-Baptiste Thibault, maire,

Antoine François Lallier et Augustin Pérille-Courcelle adjoints.

Ils sont accompagnés depuis leur domicile par les tambours et la musique de la garde nationale pour être accueillis par les «*nouveaux officiers municipaux*»

Pour recueillir les réclamations concernant les listes électorales et les inscriptions, le conseil élit Pérille-Courcelle, Lesire-Lacam et Rodot.

¹³Il semble que le corps électoral n'ait pas été sensiblement élargi, bien que le cens électoral ait été abaissé de 300 à 200 francs

En 1835, un tiers du conseil est renouvelé, le maire et les adjoints sont reconduits; tous prêtent à nouveau serment de fidélité. Une deuxième «série» est élue en mai 1837. Il y a peu de nouveaux, exceptés les remplaçants des conseillers décédés. Le 11 novembre de la même année, le maire et les adjoints sont reconduits et à nouveau «installés».

Une période d'instabilité inexplicée

Le renouvellement de 1840 verra apparaître seulement deux nouveaux noms, Claude Longbois et Feneux l'entrepreneur.

Mais l'équipe dirigeante, elle, sera complètement remaniée:

Le 23 novembre 1840, le maire en exercice Thibault lit l'ordonnance royale **«Pierre François Marie Lacam est nommé maire»**. 40 ans après son père comme il se plaît à le rappeler dans son allocution dans laquelle il rend hommage à son prédécesseur et à l'équipe municipale. Il proclame ensuite la nomination des adjoints, le premier Victor Jacques Legros et Dominique Grenet le second; ils jurent fidélité au roi à leur tour. Moins d'un an après, le roi nomme Barthélemy Robillard en remplacement de M. Legros décédé.

En 1842, Dominique Grenet est nommé premier adjoint par le roi ; il sera réélu en juillet 1843 lors de l'élection municipale, où l'on verra Simon Moreau élu en complément de la première série pour 3 ans seulement. En novembre 1843, lors de l'installation du maire et des adjoints, si Lacam est reconduit à la place de maire et Robillard d'adjoint, c'est Ponceau Chollet qui sera nommé deuxième adjoint en remplacement de Dominique Grenet, démissionnaire (on ne sait pas officiellement pourquoi, mais une mésentente avec le maire est probable à cause du problème qui va bientôt être soulevé). Toujours est-il que le conseil lui vote des remerciements pour son action particulièrement efficace.

Un contentieux naît entre le maire et les conseillers début 1844: le maire avait ordonné le paiement au docteur Picard d'une note de frais de 62 francs pour un constat de décès; ce qui avait été considéré comme abusif. Cela prit de telles proportions que 2 mois après, lors de la session de mai, le conseil, après le rapport de Grenet, rejette le compte financier du maire et vote un blâme par 19 voix contre 1. Bien que le maire ait déclaré close la session, le conseil siège sans désenparer et rejette le budget supplémentaire de 1844, le budget prévisionnel de 1845 et le devis de réparation du toit de Saint-Thibault. En août le roi dissout le conseil. De nouvelles élections ont lieu et en novembre 1844, **Chaudot est nommé maire provisoire**, Grenet et Robillard adjoints eux aussi provisoires. Le nouveau maire fait un discours programme en commençant par regretter *«le conflit entre le conseil et le premier magistrat si préjudiciable à la ville»*. Mais, moins d'un an après, il présente sa démission qui n'est pas acceptée. Il aurait *«transmis ses fonctions à M. Robillard [premier adjoint] en attendant le nom de son successeur»*. De fait, avec l'accord des conseillers, c'est Dominique Grenet, premier adjoint, *«faisant fonction»* de maire, qui administre la ville et la représente y compris dans les affaires

de droit, notamment à la présidence de la commission administrative de l'hospice.

C'est seulement en novembre 1847 que le conseil est dissous. Il y a peu de changement parmi les élus et c'est **Charles Marie Lefebvre-Arrault qui est nommé maire**; Barthélémy Robillard reste adjoint; le deuxième adjoint est Charles Antoine Desahayes. Grenet est donc évincé, mais il reviendra par la grande porte en 1848, hélas pour lui, pour peu de temps.

Si, en 1837, lors de l'attentat Meunier, le conseil envoie au roi une adresse pour l'assurer de son attachement dans des termes encore une fois assez pompeux, mais dans le goût du temps «...*La France gémit et, en même temps, rend grâce à la Providence qui vous a préservé du danger. Un fanatique, un monstre a osé suivre l'exemple horrible d'Allibaud, la cour des pairs en fera justice...*», en septembre 1841, lors du passage du duc d'Aumale, colonel du régiment, le maire proposant de lui offrir un bal, un conseiller fait remarquer qu'il ne venait que pour son régiment. Le maire soumet sa proposition au vote des conseillers; ils la repoussent par 7 voix contre 6 !

On est loin de l'accueil réservé au duc de Chartres.

Réactions à l'arrestation de la duchesse de Berry

1832 sera l'année des légitimistes qui tentèrent la restauration de «*l'héritier légitime du trône*», le duc de Bordeaux, futur comte de Chambord. C'est sa mère, la duchesse de Berry, qui en fut la principale instigatrice en tentant de soulever la Vendée. Son entreprise fut sans succès. Trahie par des proches, elle fut arrêtée à Nantes -où elle s'était longtemps cachée- et incarcérée à la citadelle de Blaye.

«*L'ami de la religion et du roi*», journal «*politique, ecclésiastique et littéraire*», sous la plume de son gérant Adrien Le Clerc, rapporte, dans son édition de novembre 1832 à janvier 1833, «*l'adresse de plusieurs habitants de l'arrondissement et de la ville de Joigny... à SAR Madame la duchesse de Berry*»

Dans le ton emphatique de l'époque, les signataires lui font part de leur douleur et de leur indignation pour la trahison dont elle a été victime et pour sa privation de liberté. Parmi eux, on trouve très naturellement le marquis de Villefranche, pair de France, ne siégeant pas à la chambre par refus de serment, son gendre le vicomte de La Bourdonnaye, «*uni-jureur*» dont l'épouse est la fidèle cliente du docteur Dominique Grenet, républicain convaincu, d'autres nobles, les Montigny, les Vathaire, les Bontin, les Albizzi, mais aussi des bourgeois de Joigny, conseillers de la précédente équipe, qui avaient pourtant juré fidélité au roi des Français, dont certains même avaient été récemment élus; on y retrouve des noms connus, Chaudot, Ménissier, Lefebvre de Vaux, Gauné, de Birague, Quatrevaux, Montmarin...

Les signataires de l'adresse faite par les femmes est encore plus longue, on y retrouve les de Bèze, les Hardoin, les Laperrière et bien entendu les nombreuses filles du marquis de Villefranche, la vicomtesse de La

Bourdonnaye en tête. On sait que cette aventure tourna court, car la duchesse fut déconsidérée par l'aveu de son mariage secret avec un comte italien dont elle eut une fille l'année suivante.

Le choléra

1832 sera aussi l'année de la dernière épidémie importante de choléra. Apparemment les Joviniens avaient oublié les anciennes épidémies, puisque Pérille-Courcelle dit, dans ses mémoires qu'à Joigny, on ne se faisait pas une idée bien précise de cette maladie.

L'épidémie apparut à Paris fin mars. L'éloignement de la capitale, 36 lieues, précise-t-il, permettait de prendre des mesures tranquillement. Pourtant, comme la propagation des nouvelles, elle arriva rapidement. Une réunion des responsables municipaux avec médecins et pharmaciens de la ville élaborait les mesures à prendre dès le 1er avril: Elles concernèrent l'enlèvement des boues des rues 3 fois par semaine au lieu de 2; le fumier ne devait pas séjourner dans les rues; les étables des vaches et ânes devaient être curées au moins tous les 15 jours, mais celles des bouchers 2 fois par semaine; quant aux porcs et lapins, il fallait s'en débarrasser le plus tôt possible. Six commissions furent formées à l'effet de visiter l'ensemble des maisons de la ville pour s'assurer de leur propreté et prescrire les mesures de salubrité essentielles.

On nota le premier cas dès le 6 avril: un marchand de graines de Tonnerre venant de Paris, s'était arrêté à Joigny à l'hôtel du Lion d'Or, car il ne se sentait pas bien. Transporté à l'hospice le jour même, il était «*troussé*» (c'est-à-dire décédé) le 7 au matin. Le deuxième cas concernait un commis-voyageur représentant une maison de Lyon, âgé de 29 ans; descendu au Duc de Bourgogne le 14 avril, il ressentit les premiers troubles de la maladie et décéda dans la même journée.

La commission administrative de l'hospice prit la décision de réserver aux patients atteints de cette maladie une pièce pour les femmes au bout de la grande galerie et une pour les hommes, l'ancien grenier aménagé dans la chapelle Saint-Antoine. Une centaine de personnes y moururent. Environ 10% des malades survécurent. La maladie a «*moissonné*», selon l'expression de Pérille-Courcelle, 2% de la population; à Saint-Julien-du-Sault, c'était 7 à 8 fois plus, au point que les Saltusiens venaient se réfugier en masse à Joigny.

Le receveur de l'hospice, M. Lacam-Vareilles, beau-frère d'Edme Lesire, continuellement au contact des cholériques, devait lui aussi contracter la maladie le 24. Selon notre chroniqueur, la durée de sa maladie n'excéda pas 6 à 8 heures au bout desquelles il fut à son tour «*troussé*». Les autres victimes «*importantes*» furent la sœur de M. Lacam, Madame Lesire-Lacam, «*l'une des plus charmantes dames de Joigny, âgée seulement de 39 ans*». M. Bourdois de Champfort, «*fil du général*», de la fameuse famille Bourdois dont nous avons parlé au moment des périodes révolutionnaire et napoléonienne, lui aussi âgé d'une quarantaine d'années, fut rapidement emporté par la terrible maladie. La quatrième victime «*importante*», selon Pérille-Courcelle, fut le général Cattaneo,

ancien aide de camp de Murat, décédé lui aussi le 14 juin 1832. N'oublions pas que les quelques cent autres personnes victimes du choléra multiplièrent par trois le nombre moyen annuel de décès de cette année 1832. La peur que cette terrible maladie engendra fut telle que l'archevêque de Sens avait fait distribuer le texte d'une prière spéciale.

L'explosion de la fabrique de poudre fulminante

Avant d'examiner l'action et les réalisations des différentes municipalités de cette période, il est bon de s'arrêter devant un accident mémorable que le maire Claude Jean-Baptiste Thibault eut à gérer.

Le sieur Montangérand¹⁴ avait créé à Joigny une fabrique de poudre, dite fulminante, servant notamment à la confection d'amorces explosant au choc.



A droite,
la boutique du
sieur
Montangérand
au bas de la Grande
Rue, au début du
quai de Saint-
Florentin.

Carte postale
reprenant le dessin
de Lallier (BMJ)

Cette fabrique avait été installée dans un ancien moulin à vent sur la route de Troyes, au sud-est de la commanderie de La Madeleine, à 400 mètres de la porte Percy, au lieudit Les Tuées.

Le 3 août 1834, à 4 heures et quart du matin, la ville est réveillée par une énorme détonation. La moitié de la fabrique avait été soufflée par une explosion soudaine.

Le maire se «transporte» sur les lieux avec le capitaine des pompiers suivi de sa compagnie avec les pompes pour arroser les décombres bien qu'il n'y ait pas d'incendie. Toute la journée du 4, les équipes s'activent au déblaiement sans désespérer. « A 1 heure du matin, le 5, une autre explosion se produit à la suite d'un coup de pioche donné par Aubert gendre Gougeat; la pioche est brisée et projetée à plus de 2 mètres. Le pauvre ouvrier est mortellement blessé par les projections de pierres et décédera à l'hospice où il avait été transporté; il laisse une veuve et 2 enfants. Trois autres ouvriers ont été également blessés dont 2 grièvement et transportés eux-aussi à l'hospice ». Le propriétaire, M. Montangérand, pense qu'il pourrait rester environ 140 livres de poudre fulminante dont «la force est incalculable comparativement à la poudre de

¹⁴ Bien qu'ayant un nom français, M. Montangérand (ou Montangérant) était un officier des troupes russes ayant occupé Joigny en 1814, revenu épouser une jeune fille de la région où il s'installa pour monter cette fabrique

guerre ... [Il craint] une explosion générale pouvant intéresser plusieurs bâtiments de la ville!»

Claude J-B Thibault prend alors un arrêté notifié au commissaire de police lui donnant l'entière responsabilité de l'événement et demande l'avis du baron Thénard, pair de France et chimiste. Le préfet propose la nomination d'un ingénieur des mines.

Des barrières sont érigées, l'une à l'entrée du «pavé» de la porte Percy, l'autre au bout du «pavé», proche de la ruelle aux Curées, afin d'empêcher la circulation des voitures, craignant que les cahots ne fassent écrouler les murs restants et ne déclenchent une explosion générale. Le maire impose au sieur Montangérand d'établir une palissade autour du moulin. Il institue une «*garderie*» afin de surveiller les lieux jour et nuit.

Monsieur Payen, ingénieur des mines à Dijon, arrive le 19 août à 11 heures du matin pour prendre la direction des opérations. Il demande qu'on lui amène près des lieux du sinistre une grande quantité d'eau, pour le lendemain matin avant 5 heures (La rivière est à 600 mètres). Le conseil vote un crédit de 1.000 francs pour les frais de déblaiement. Le problème dut être résolu sans plus de dégâts, car on n'en parle plus.

L'année précédente, sa boutique étant située au bas de la Grande Rue, au début du quai de Saint-Florentin, M. Montangérand avait demandé le droit d'empiéter sur le domaine public, ce qui lui fut refusé. Bien au contraire, la municipalité propose, en 1835, de lui racheter sa maison pour élargir la Grande Rue et le début du quai (ce qui sera fait en partie), car «*cette maison, proche du parapet du pont, gêne la circulation les jours de foires et marchés*».

Les aménagements de la ville

Ils intéressent principalement:

- la voirie et plus particulièrement les routes de liaison qui furent créées en grand nombre,
- les nouvelles rues à Joigny,
- la destruction des fortifications,
- les débuts des tractations pour le chemin de fer,
- enfin la construction de l'abattoir et de l'hospice,

N'oublions pas la place faite à l'enseignement et, pour mémoire, citons un projet qui n'aboutit pas: l'assainissement des Champs Maculs.

Les voies de communication

Nous avons vu l'importance que prenait l'entretien des routes et chemins pour les membres des administrations précédentes. Il est vrai qu'ils avaient été souvent défoncés par les nombreux déplacements des troupes françaises puis étrangères. Il faut aussi constater que leur tracé, souvent le fruit du hasard et de la coutume, n'avait pas évolué depuis deux ou trois siècles.

Ce sera le mérite des administrateurs de cette période de penser à l'aménagement du territoire et plus particulièrement des voies de communication si importantes pour les échanges commerciaux.

Dès la fin 1830, le conseil municipal de Joigny vote une aide de 10.000 francs à son homologue de Saint-Aubin-Château-Neuf pour le prolongement de la route de Mézilles-Villiers-Saint-Benoist, qui permettait, à terme, la liaison Joigny-Toucy.

Deux ans plus tard, c'est la route de Joigny à Montargis qui fait l'objet d'une rectification en la faisant passer au milieu des noues (Actuelle zone industrielle et commerciale). Le conseil avait contribué en 1828 pour 25.000 francs à la construction de la route départementale n° 12 par Béon; il consent à une nouvelle contribution de 12.200 francs à condition que la route parte du «pont de pierre». Il rajoutera 6.000 francs pour la partie située entre le pont de pierre et le pont d'Aligasse¹⁵ en souhaitant un remboursement ultérieur du Département! Enfin, en 1839, la ville est autorisée à vendre 38 marronniers «pour livrer passage à la route n° 12 sur la promenade du Chapeau»

En 1835, le «chemin de grande vicinalité» de Joigny à Cerisiers par Dixmont est mis à la charge de la commune jusqu'à la sortie de la forêt d'Othe. Une commission est nommée pour étudier le tracé de cette Nationale 20 avec le «conducteur voyer», M. Benoist, car la route du moment passe par l'actuelle Collinière impraticable en hiver. Le tracé dans «la montagne de Joigny» est adopté; ce chemin de 6.781 mètres doit être terminé en 1840. La ville met à disposition du Département un «perrier» et lui prête 5.000 francs, plus 6.000 francs un an après et encore 20.000 en 1842 !) et l'acquisition des terrains est faite par une commission chargée de leur évaluation¹⁶.

Le premier lotissement de Joigny voit le jour cette même année en concertation avec la commission administrative de l'hospice, qui fait cadeau à la ville des terrains, situés à l'est du faubourg du Pont, nécessaires à la construction des rues. Sur proposition du maire, elles sont aussitôt dénommées :

Le quai de l'hôpital ne fait pas de problème, pas plus que les rues Chaudot et Thibault du nom des derniers maires de la ville, ni la rue Bourdois du nom du médecin du roi de Rome, bienfaiteur de l'hospice; le boulevard construit sur la digue de protection du nouveau quartier doit porter le nom de Lefebvre-Devaux, initiateur du projet. Une rue devait être dédiée à Hardoin, mais la décision fut différée.

Dans l'enquête «commodo-incommodo», seul M. Arrault-Desliers, maître de poste et voisin de l'hôpital, fait une opposition motivée, dont on ne tiendra pas compte, «étant donné l'importance du nouveau quartier»

Un projet pharaonique ne verra pas le jour: l'assainissement des Champs Maculs, situés dans le prolongement de ce lotissement ; mais, maintenant séparés par le chemin de fer et la route d'Auxerre.

¹⁵ Le pont de pierre est l'actuel pont du Tholon situé à la sortie de la zone industrielle. Le pont d'Aligasse enjambait le bras du Tholon qui suivait la route de Chamvres à l'emplacement de l'actuel rond-point des Nations

¹⁶ 113 personnes sont indemnisées pour moins de 100 francs, 31 pour 100 à 500 francs; 20 n'ont pas voulu traiter de gré à gré, les plus nantis; la voie d'expertise des domaines s'avèrera pour eux plus fructueuse

C'est à cette époque que le pont fut débarrassé de ses dernières constructions qui, à l'évidence, gênaient la circulation et que naquit le premier projet d'élargissement du pont par trottoirs en encorbellement; ils ne seront réalisés que près d'un siècle plus tard par la municipalité Garnier!

Le 7 avril 1837, M. Boucher Delarupelle, ingénieur en chef des canaux, propose l'aménagement des quais en amont et en aval du pont tels que nous les connaissons. Le conseil accepte si la participation financière est réduite et vote au budget 7.000 francs soit le cinquième de la somme prévue pour l'aménagement du pont et des quais. Un an plus tard ce sera 20.000 francs, malgré l'opposition d'un conseiller qui prétend qu'il y a mieux à faire comme la construction d'un marché couvert, d'un lavoir, d'un abattoir, sans compter le pavage des rues et la réparation des puits! D'autres n'y voient qu'avantages pour la navigation et la possibilité d'installer *plusieurs «bateaux-lessive»*. La somme est finalement admise sous condition d'établir un abreuvoir et un escalier.

Les travaux dans la vieille ville

La rue Dans le Château est créée en 1841 en achetant une bande de terrain de 8 mètres à M. Kreiss propriétaire du château.

Progressivement, les fortifications et le chemin de ronde sont concédés aux riverains. Nous avons vu que la porte Saint-Jacques avait été démolie pour construire la halle au «bled», ainsi que la porte aux Poissons. Ce sera le tour de la porte Percy en 1838, car son *«étroitesse»* gêne la circulation et elle *«intercepte l'air, ce qui rend ce quartier malsain»*.

En même temps, on envisage la démolition du mur de la Guimbarde jusqu'à la rue des Moines. Ce qui en reste aujourd'hui a été sauvé par M. de Vathaire, qui, en 1838, avait acheté la maison Lesire, ancien prieuré de Saint-André. Un an avant, lors de sa mise en vente, le maire avait obtenu l'autorisation d'acheter cette propriété pour le prix de 25.000 francs afin d'y installer le collège et construire, derrière les casernes, les écuries constamment réclamées par les intendants militaires. L'inspecteur du Génie avait demandé l'agrandissement du quartier avec déplacement de la Guimbarde et l'expropriation de plusieurs maisons. Le conseil avait alors voté une dépense de 40.000 francs dans ce sens; mais un conseiller avait obtenu la nomination d'une commission *«pour gagner du temps»*. Il fut exaucé.

Le chemin de fer

Une séance extraordinaire y est consacrée le 4 décembre 1841.

Le maire, Pierre François Marie Lacam, dit *«qu'il serait avantageux pour la ville de Joigny qu'un chemin de fer soit construit dans les vallées de l'Yonne et de l'Armançon, avec embranchement sur Mulhouse et Lyon. Il propose l'abandon gratuit par la ville de tous les terrains nécessaires sur l'étendue de la commune. Il souhaite que la voie soit établie au nord du rond-point des routes royales n° 6 et départementale n° 3 (actuel rond-point de la résistance), sur un lieu sain, proche d'un grand centre de*

population...» Une commission de 3 membres est nommée pour assister le maire. Pas moins de 3 pages sont consacrées à une étude comparative des tracés par l'Yonne et par l'Aube. La commission préconise celui qui, finalement, sera retenu par les autorités, le tracé passant par les vallées de l'Yonne, le long du canal de Bourgogne et l'Ouche jusqu'à Dijon. Elle propose aussi un embranchement vers Orléans. «Le tronçon de Paris à Corbeil terminé, celui de Corbeil à Montereau devrait être fini au printemps prochain»

Mais une lettre du Marquis de Louvois d'avril 1843, président du Comité central pour le chemin de fer, défend le projet par la Brie et l'Aube. Une délégation est envoyée auprès de la commission d'enquête à Paris; elle est composée de MM. Thibault, conseiller général et ancien maire, Parisot, juge au tribunal civil et Gauné-Genty, négociant, tous membres du conseil municipal.

Que ce soit avec ou sans leur avis, leur solution est retenue, car les travaux sont entrepris et se pose le problème de la construction de la voie, qui doit être surélevée car en zone inondable. Pour la réaliser, la terre est prise sur place dans les Noues d'Abandon dans des «*chambres d'emprunt*» qui forcément seront remplies d'eau; le conseil demande que soit creusé un canal les reliant à l'Yonne pour en permettre l'écoulement. Ce sera effectivement le gros problème qui créera un énorme contentieux entre la compagnie et la ville et fera préférer le site de Migennes pour le dépôt.

L'abattoir. L'hospice.

Ces deux constructions voisines seront les plus importantes réalisations durant les municipalités de la Monarchie de Juillet.

L'abattoir

Le 12 août 1837 le conseil vote 20.000 francs pour la construction d'un abattoir hors la ville afin de pallier les réclamations dues aux nombreuses «*tueries*» situées dans l'intérieur de la ville entraînant des «*émanations infectes et insalubres pendant les temps de chaleur .., elles risquent d'occasionner des maladies dangereuses et épidémiques*»

C'est seulement quatre ans après que le maire propose de le construire entre le pont d'Aligasse et celui du port au charbon, c'est-à-dire à la Petite chaussée Sully, début de l'actuelle rue des Entrepreneurs.

Après avoir pris l'avis du baron Collibeaux de Champvallon, les plans de l'architecte parisien Farouille sont pris en considération. Une commission de 4 membres est nommée pour les examiner avec l'architecte. Le 3 mai 1842 tout est arrêté. L'implantation finalement décidée est celle que nous connaissons: au nord-est du lotissement de l'hôpital entre la digue, le quai et les rues 1 et 2, c'est-à-dire Thibault et Chaudot. Le projet est déclaré d'utilité publique, il sera financé grâce à un emprunt, les plans et devis de Farouille sont adoptés, ainsi que le règlement et les tarifs. Une séance extraordinaire associe aux conseillers municipaux les citoyens les plus imposés pour adopter le plan de financement, l'emprunt est entériné avec

remboursement sur 12 ans de 10.500 francs par an. Le terrain (8 ares 10 ca) est acheté à l'hospice pour 309 francs.

Finalement, l'abattoir sera concédé en régie pour la construction et l'exploitation; aussi, le sous-préfet demande-t-il l'état des finances de la ville, le budget de la construction, ainsi que le cahier des charges du concessionnaire. M. Roblot, chargé de la surveillance de l'exécution des travaux, qui tardait à fournir l'état et la situation des travaux et des devis supplémentaires, est mis en demeure par le conseil de s'exécuter sans délai.

L'hospice¹⁷

On sait que depuis la Convention, le seul endroit où l'on soigne des malades est l'hôtel-Dieu Saint-Antoine (actuelle école de musique), devenu Hospice d'humanité civil et militaire sous le Directoire. Devant les exigences des commissaires des guerres qui exigent toujours plus de lits militaires séparés de ceux des civils, la commission administrative de l'hospice avait d'abord essayé d'aménager ses propres locaux, mais, rapidement, avait émis, dès 1810, l'intention de transférer ses activités dans l'ancien hôpital de la comtesse Jeanne, dans le faubourg du Pont. Réquisitionné par les autorités militaires pour loger soit son personnel soit des prisonniers de guerre, la «*translation*» fut impossible.

En 1841, enfin les locaux sont vides. Aussitôt les administrateurs reprennent leur projet de transfert des activités hospitalières de l'autre côté du pont. Selon la loi du 16 vendémiaire an V, les membres de la commission administrative sont nommés par le conseil municipal, la présidence étant confiée au maire es qualité. Cela facilite les relations.

En août 1841 donc, l'hospice fait part de son souhait de déménager et de consacrer 80.000 francs à des travaux d'aménagements.

La ville propose de racheter les locaux de l'hôtel-Dieu pour y installer le collège vraiment à l'étroit. De son côté, l'hospice propose la gratuité des terrains nécessaires à l'établissement des rues du nouveau quartier. Il propose, en outre, une partie de sa grande pièce d'eau, servant au lavage du linge de l'hôpital, pour l'établissement d'un lavoir municipal, le mur de séparation étant à la charge de la ville. Une commission municipale de 6 membres est créée comprenant MM. Lallier et Grenet, médecins.

En juillet 1844, le ministre de la guerre réclame pour les militaires non plus 20 lits, mais 50; les administrateurs de l'hospice, dans l'embarras, font appel au conseil municipal. Le débat est important (16 pages de compte-rendu). Le conseil s'engage à donner la somme de 20.000 francs à titre de subvention. Différentes solutions sont envisagées: exhaussement, prolongation de l'aile est. La commission administrative refuse la subvention pour faire l'extension de l'aile est; mais le conseil, à l'unanimité, renouvellera, en novembre 1844, sa proposition de subvention de 20.000 francs pour les 50 lits militaires. A l'évidence, il n'y a pas eu entente entre les responsables de la mairie et de l'hospice. Le contentieux sera long et se soldera par une subvention finale de 5.000

¹⁷ B. FLEURY. *L'histoire de l'hôpital de Joigny*. ACEJ. 2000

francs seulement. Il y aura aussi d'importantes malfaçons; cependant le docteur Grenet fera faire le transfert des malades de l'ancien hôtel-Dieu à l'hôpital durant l'été 1848.

L'enseignement. La bibliothèque

La diffusion de l'instruction tient une place importante dans les préoccupations des responsables municipaux de cette époque sous l'impulsion notable de Pérille-Courcelle¹⁸ C'est lui qui lança l'idée d'ouvrir une **bibliothèque publique**, début 1835, en faisant voter un budget de démarrage. Il fait choisir la salle située au nord de la grande salle de l'hôtel de ville; elle restera la seule bibliothèque pendant près de 150 ans. Cette salle *«peut contenir de 1800 à 2000 volumes, dont quelques livres «de prix», tels que «l'ouvrage sur l'Egypte»*. Il présente un devis de 1400 francs pour l'exécution d'une bibliothèque en chêne, fermée par des portes vitrées. L'année suivante, toujours à la demande de Pérille-Courcelle, devenu le premier bibliothécaire, le ministre de l'Instruction Publique offre de nombreux ouvrages de sciences, littérature et poésie.

En 1840, un règlement est élaboré pour *«gérer la conservation des objets, livres et leur contenant en la bibliothèque»*

C'est toujours Pérille-Courcelle qui, en mai 1842, soulève le problème du *«tombeau du comte de Joigny¹⁹, qui, dans l'intérêt des arts, doit être restauré et placé dans un endroit plus en vue de l'église Saint-Jean»*. Il est chargé de faire une étude. Trois mois après, il rend son rapport où il précise qu'il s'agit d'un *«monument remarquable du XII^e ou XIII^e siècle relatif à un comte à l'origine de l'affranchissement de la ville de Joigny»*

Il demande sa restauration et son installation dans un endroit convenable de Saint-Jean. Le conseil vote 500 francs à cet effet.

L'enseignement

C'est une préoccupation de cette municipalité. Dès 1833, naît le projet de cours gratuits réservés aux Jovinieniens. Dans ce but, les conseillers souhaitent la *«création d'un établissement d'instruction pour adulte dans le cadre du collège sous la direction du principal»*; Ce sera l'Ecole supérieure. La possibilité d'utiliser le bûcher avec ouverture sur l'impasse des Chartreux est soumise à l'architecte de la ville.

Les «filles», souvent à l'écart de l'instruction, sont désormais prises en considération. Le conseil décide d'aménager le rez-de-chaussée du château donnant sur la cour nord et le premier étage côté midi, situé au-dessus de la grande pièce, qui, divisée en deux dans la hauteur pour créer un cellier, servira de logement aux institutrices. Les soeurs de la Présentation, chargées de l'instruction des filles, arrivent en août 1837;

¹⁸Pérille-Courcelle est considéré comme l'historien, l'homme de culture du conseil; il est, de plus, adjoint au maire. C'est lui, aussi membre de la commission administrative de l'hospice, qui sera chargé de rédiger le texte contenu dans la première pierre du nouvel établissement posée en 1841

¹⁹ Le tombeau en question semble plutôt être celui d'une comtesse, Adélaïde (ou Aélis) de Nevers, épouse de Renard (ou Raynard) IV; qui ont eu les 4 enfants qui sont représentés sur la face latérale du tombeau: Guillaume, Agnès, Gaucher et Helissent. Aélis serait morte peu après 1196.

elles demandent des aménagements dans la distribution des classes: Etant donné la hauteur de la salle, elles demandent que soient installés des gradins qui permettraient de recevoir de 60 à 80 élèves. Elles demandent aussi des transformations dans leur logement, la construction d'une citerne et ... l'attribution d'un petit jardin. Un mur est construit pour séparer le corps de logis du château appartenant à la ville, du pavillon appartenant à M. Kreiss. 800 francs sont votés pour l'acquisition de mobilier. L'âge d'admission des élèves est fixé à 7 ans, à la majorité de 12 voix contre 4. Devant le succès de cette école, dès 1838, une quatrième sœur est demandée.

L'école de garçons, confiée aux frères des Ecoles Chrétiennes, a un tel succès que les trois frères chargés de l'enseignement ne peuvent suffire, aussi le conseil décide-t-il de doubler leur nombre. Quelquefois, on embauche des instituteurs non diplômés, mais on leur demande de régulariser leur situation rapidement.

Le budget de 1836 fait une part importante à l'enseignement: 6.000 francs sont prévus pour l'aménagement de l'école de filles, 5.000 pour l'achat de la maison Zanotte pour agrandir les écoles chrétiennes, dont le fonctionnement doit coûter 3.640 francs, compte tenu de l'embauche *«d'un ecclésiastique pour instruire les élèves dans la religion chrétienne»*

Il faut noter que les conseillers se réservent le droit d'admission au collège; en bénéficient en 1834, Hilaire Ablon, 9 ans, Morin, fils du coiffeur, 11 ans et Rodger, le fils du tailleur. En 1838, l'admission du fils du sieur Berthelot est votée avec les commentaires suivants: *«Une place est vacante; ses aptitudes sont bonnes; son père et lui sont de bonnes mœurs»*. Notons que ce jeune homme sera tué au siège de Sébastopol.

Lors de la remise des prix de 1839, M. Saget, faisant fonction de directeur de l'Ecole supérieure, est chargé du discours; il se lance dans une violente diatribe contre les tenants du pouvoir, les accusant de *«vouloir maintenir le peuple dans l'ignorance, voire de supprimer le collège»*. Il est renvoyé et son supérieur, le principal du collège, M. Gremet, démis de ses fonctions. En outre, le conseil décide la suppression de l'école supérieure et la création d'une quatrième chaire au collège. Le nouveau principal, M. Rémy, donne ses impressions: le niveau général est faible, les élèves externes devraient être soumis au même régime que les pensionnaires et ... son logement devrait être *«approprié»*.

En 1845, une commission est nommée pour étudier les causes de la *«décadence»* du collège; l'inspecteur d'académie a quelques griefs envers le principal; la réorganisation de l'établissement est projetée.

Rappelons que la ville a décidé d'acheter l'hôtel-Dieu Saint-Antoine à l'hospice pour y installer le collège trop à l'étroit dans l'immeuble Davier. 12.000 francs sont inscrits au budget de 1848 pour aménager un hôpital en établissement d'enseignement.

Une salle d'asile²⁰ est créée dans le château où 50 enfants nécessiteux sont admis.

²⁰ Nom des écoles maternelles de l'époque

La garde des enfants en bas âge posait un réel problème. Des initiatives privées y suppléaient, lorsque la commune était défailante. C'est ainsi qu'une jeune femme, Louise Moreau, avait ouvert une «*petite école*» place du Pilon, dans le haut de la rue de la Tuerie, dans l'arrière boutique de son père, boulanger; elle y recevait de jeunes enfants, qui avaient, généralement, de 3 à 5 ans. Le 1^{er} septembre 1830, à la suite de travaux dans la cave d'une maison voisine, trois maisons s'écroulent dont celle du boulanger Moreau. L'institutrice et 20 de ses élèves y trouvèrent la mort. Ce fut un drame épouvantable dans la ville de Joigny; Pérille-Courcelle y consacre 30 pages de ses mémoires. La ville racheta les ruines pour y aménager la **place des Innocents**.

Notons, pour clore ce chapitre consacré à l'enseignement sur une note moins triste, la décision du conseil de placer, dans la bibliothèque, le portrait du jeune Jovinien Libert, élève de rhétorique au lycée Henri IV, qui n'obtint pas moins de 4 prix au concours général!

L'assainissement de la plaine des Champs Maculs

Dès 1839, le conseil municipal reçoit M. Benoist, agent voyer de 1^e classe de l'arrondissement de Joigny; il est venu expliquer ses plans d'assainissement des Champs Maculs, en drainant et canalisant les eaux pour les faire «*aboutir en aval après le barrage prévu à Epizy*» Il prévoit un budget de 14 à 15.000 francs.

Une commission est désignée pour étudier les travaux préparatoires au «*dessèchement (sic) de la plaine*» Il s'agit essentiellement des Champs Maculs -vraisemblablement les Noues d'Abandon à partir de l'ancienne route d'Auxerre- inondés une bonne partie de l'année.

L'étude faite par l'agent voyer de l'arrondissement «*démontre que l'on peut créer en quelque sorte un sol riche et vierge, y puiser des produits incalculables et faire disparaître en même temps un foyer d'infection dont le faubourg du pont n'a que trop longtemps senti les effets*». Cette étude est encourageante. On retient un budget de 15.000 francs, mais auparavant la commission est chargée de prendre contact avec la commune de Champlay afin de savoir si elle est prête «*à rendre à ses eaux leur cours naturel, à faire détruire le vanage notamment établi par le propriétaire de la ferme dite de Colombine et à empêcher que les eaux qui naissent sur son territoire ne soient rejetées sur celui de Joigny, contribuant à inonder, quand elles devraient s'écouler par le ruisseau qui longe les propriétés des riverains ... Il s'agira tout au plus de crues lorsque le vannage aura été détruit*».

L'entente ne devait pas être excellente entre les deux communes, car Champlay interdit, l'année suivante, «*parcours et vaine pâture*» aux troupeaux de Joigny; en réponse, Joigny en fait autant pour tous les habitants des communes voisines.

En novembre 1846, pourtant, le conseil adopte les plans d'assainissement des Champs Maculs présentés par M. Benoist, agent voyer, 7 ans après les premières démarches.

Nous savons bien, au demeurant, que le projet ne sera que partiellement réalisé. Les problèmes d'inondations liés à la construction du chemin de fer, qui, surélevé, jouait le rôle d'une digue et les âpres discussions avec les responsables du PLM, qui suivirent, eurent certainement raison de ce beau projet.

Avant de terminer cet inventaire non exhaustif des réalisations faites à cette période, n'oublions pas la création de la caisse d'épargne, la construction de la sacristie et de la chapelle axiale du chevet de Saint-Jean (Aux frais du curé), qui occupa une partie non négligeable du temps des édiles.

Les divers recensements méritent aussi mention:

En 1831, la ville, ayant été divisée en 9 sections avec 3 commissaires recenseurs chacune, le recensement a été fait en une dizaine de jour ; la population s'élevait alors à 5.537 habitants.

En 1841, les chiffres sont les suivants:

- Population agglomérée 5.376 habitants
- Population des hameaux 383 habitants
- La garnison compte 880 hommes
- Les employés à la construction du barrage sont au nombre de 162
- Au total: 6741 habitants.

C'est le chiffre qui paraît dans l'annuaire de l'Yonne. Il inquiète les conseillers qui s'empressent de réagir, car certaines contributions sont proportionnelles à la population. Le préfet les rassure en précisant que, pour les questions fiscales ou électorales, il est toujours procédé au retranchement «*des populations de la garnison de passage ou de dépôt*». Il faut noter la remarquable stabilité de la population jovinienne sur plusieurs siècles jusqu'à la dernière guerre mondiale.

En conclusion, on peut constater que ces 33 années (Restauration et Monarchie de Juillet) qui succèdent à l'Empire assurent la consolidation de l'installation de la bourgeoisie à la tête de la commune, soit directement par le choix de l'administration centrale, soit par la restriction électorale due au régime censitaire. Les dirigeants municipaux sont généralement en phase avec le pouvoir; on note toutefois quelques protestations des édiles, surtout pour limiter les dépenses qui ne profitent pas directement à la ville. Il en est ainsi notamment des dépenses militaires, qui sont conséquentes, mais, qui finalement, seront forcément toujours prises en considération. Dans ce domaine, Restauration et Monarchie de Juillet ne seront pas en reste vis à vis de l'Empire.

Pas plus que lors des périodes révolutionnaires et napoléoniennes, il n'y eut de troubles publics importants, ni d'atteintes aux personnes. Certes, lors des changements de régimes, les responsables sont plus ou moins bousculés, voire évincés, mais on les retrouve rapidement aux postes de responsabilités.

Cela concerne environ 30 à 40 personnes, qui ont la mainmise sur le commerce local ou qui détiennent les principaux postes de responsabilité

administrative ou judiciaire. Ils descendent, la plupart du temps, de leurs homologues de l'Ancien Régime, ou de ceux qui ont profité des périodes favorables à l'agiotage, qui, avec l'acquisition de biens nationaux, a permis de bâtir de substantielles fortunes.

Le petit peuple, quant à lui, reste dans la misère ; c'est l'un des soucis majeurs des édiles aux approches de l'hiver surtout. Les aides matérielles sont souvent difficiles à financer ; une plus grande place est faite aux ateliers de charité, essentiellement par l'entretien des routes et chemins, qui est là l'un des autres soucis majeurs des conseils municipaux : La fortune des boutiquiers et des artisans est meilleure, sans être réellement bonne pour la plupart.

Les voies de liaison ont été plus ou moins défoncées par les convois militaires et leur tracé a souvent peu varié au cours des siècles ; ainsi verra-t-on la mise en route d'une véritable politique d'aménagement du territoire, avec, notamment, les débuts du chemin de fer.

L'aménagement intérieur de la ville ne verra pas que des initiatives heureuses avec la destruction des magnifiques portes de la ville, témoins du Moyen Age et de la Renaissance. La seule partie des fortifications préservée le sera grâce à une initiative privée.

Par contre, il faut noter un véritable engouement pour les équipements nouveaux : la Halle aux Grains avec le théâtre, les abattoirs publics, l'hôpital construits de 1841 à 1848, l'installation du tribunal dans l'ancienne église des Religieuses, enfin le transfert du collège dans des locaux plus vastes de l'ancien hôtel-Dieu.

N'oublions pas l'aménagement des quais, de part et d'autre du pont, tels que nous les voyons encore maintenant et la suppression des portes de la ville, en fer forgé, installées lors de la construction des quais vers 1760 ; l'une d'elles est utilisée pour fermer «le marché au bled».

Si l'enseignement secondaire a été particulièrement amélioré avec le nouveau collège, l'enseignement primaire a, lui aussi, été l'objet de toutes les sollicitudes avec l'agrandissement de l'école des garçons, la création d'une école de filles, la première salle d'asile (maternelle).

N'oublions pas non plus la naissance de la bibliothèque municipale et les prémices d'un musée sous l'impulsion de Pérille-Courcelle.

Les activités économiques prennent un certain essor avec, comme corollaire, une petite augmentation de la population. Après les guerres de la Révolution et de l'Empire, cette période plus calme permet à nos édiles jovinieniens de restructurer leur ville, toujours dans le sens favorable au commerce. L'aisance n'est pas revenue; les plus pauvres sont encore assez misérables.

Pourtant, personne n'envisage le retour à l'Ancien Régime. Même certains Légitimistes collaborent avec le régime nouveau de la Monarchie de Juillet. Ce dernier semble créer une ouverture avec l'adoption du drapeau tricolore et le retour des élections, même si elles ne concernent qu'une minorité de privilégiés.

Les esprits «éclairés» ne semblent cependant pas s'en contenter ; ici comme à Paris, on souhaite le retour de la démocratie que la Monarchie de Juillet n'a pas su redonner. Il y a des frustrations, mais il y a, aussi,

des rivalités qui naissent. Deux tendances s'affrontent en coulisse, que l'on verra bientôt au grand jour : les républicains convaincus avec à leur tête, Dominique Grenet, et les nostalgiques de l'Empire et de la France triomphante.